

Projet Répartition Subventions

Associations Sportives Salonaises

Présentation Novembre 2010

Compte Rendu de la réunion du 8/11/2010

- **Réunion organisée par la Municipalité afin de connaître la position des clubs sportifs vis-à-vis de la proposition de l'OMS sur la méthode de répartition des subventions.**
- **Ms les Adjointes aux Finances et aux Sports assistent, ainsi que le bureau de l'OMS et les représentants de 23 clubs**
- **M. Sibilli accueille les clubs. L'OMS présente la proposition ci-après**
- **Un échange de questions – réponses s'en suit.**
- **M. Diouloufet met la proposition aux votes. 21 clubs approuvent, 2 s'abstiennent.**
- **M. Diouloufet conclut donc que la méthode pourra être utilisée pour le calcul des subventions 2011 et des années suivantes. Il indique que, chaque année, les associations sportives rempliront l'additif, à compter des demandes pour 2012**

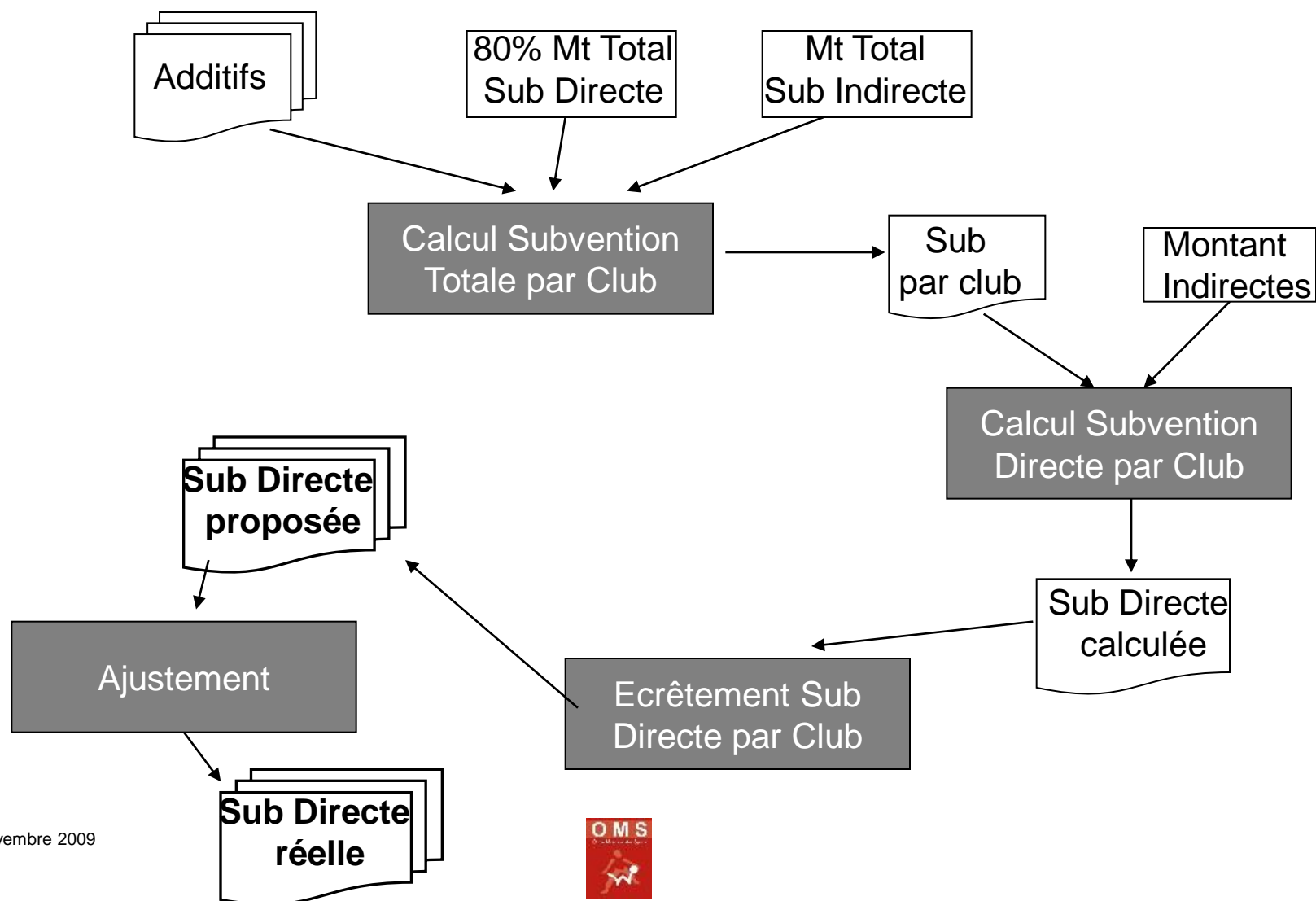
Principes retenus

- La subvention globale retenue chaque année pour le Budget Primitif de la Ville est fixée par la Municipalité
- La répartition entre les clubs est basée sur un questionnaire (« l'additif ») complété chaque année par les clubs.
- 3 catégories d'associations sportives sont concernées : celles dont le montant de la subvention n'est pas supérieur à 1000€, celles qui ne remplissent pas l'additif et les autres.
- La méthode de répartition proposée concerne les clubs recevant plus de 1000€ de subventions. Pour les autres, la Municipalité se chargera de la répartition
- La méthode basée sur l'additif répartit la plus grande partie de la subvention fixée (80%). Le reste sert à la Municipalité pour prendre en compte les cas particuliers
- Les subventions indirectes (sauf les équipements eux-mêmes) sont pris en compte dans la répartition des subventions

Contenu de l'Additif

- Sachant que l'OMS souhaite privilégier les clubs sportifs en fonction de la place qu'ils prennent dans la ville, de leur vitalité et de leurs mérites, nous avons défini 6 critères :
 - Un club sportif doit s'intéresser / être utile au plus grand nombre → les effectifs (en particulier les jeunes) sont le 1^{er} critère → 26% de la subvention
 - L'objectif principal d'un club sportif étant la compétition, ses résultats témoignent de sa vitalité et de ses mérites → le niveau de pratique est le 2^{ème} critère → 18% de la subvention
 - Pour satisfaire au mieux à ces 2 critères, il faut que l'encadrement soit de qualité et qu'il soit formé → les 3^{ème} et 4^{ème} critères reprennent cette affirmation → 25%
 - L'implication dans la vie de la commune et, en particulier, vers les secteurs défavorisés doit être également encouragée → « l'animation » est le 5^{ème} critère → 10%
 - (Malheureusement) pour mettre en œuvre ces différents objectifs, l'argent est nécessaire. → nous avons voulu tenir compte des frais liés aux compétitions; c'est le 6^{ème} critère → 21% de la subvention

Calcul de la Répartition: Résumé



Résultat Proposé suivant dernière simulation

Association	80% Moy 08/09	Proposé(80%)	tendance	BP 2010
Cent Equestre	1440	1152	baisse	2000
Boxing club	4800	3840	baisse	5000
vol à voile	1800	2700	hausse	2000
Foulée Salon.	2200	2120	baisse	2500
Escrime club	1800	2700	hausse	5000
Cyclo Club	11400	10477	baisse	13200
ACS	66000	69288	hausse	80000
Nostra Tennis	6400	9600	hausse	8000
Rugby XIII	22000	19098	baisse	25000
SA Bel Air	30400	24320	baisse	36000
Sporting XV	31200	24960	baisse	50000
Hockey Club	7200	10800	hausse	8000
JUS	32000	25600	baisse	50000
SAPELA	42000	46681	hausse	45000
Volley Ball	26400	21193	baisse	26000
FC Salon	34000	36468	hausse	40000
<i>Club Nageurs</i>	14400	21600	hausse	23000
<i>GERCSM</i>	1800	2700	hausse	2000
<i>Triathlon</i>	6000	9000	hausse	8000

Total
Mars - Novembre 2009

343240



344298

0

430700